

Equity Markets

11 septembre 2017

TERMES ET CONDITIONS Athéna Euronext Climate Objective 50 EW Septembre 2017

Type d'instrument :	Titre de créance complexe de Droit Anglais à capital non garanti en cours de vie et à l'échéance, ci-après « les Titres »					
Emetteur :	Natixis Structured Issuance SA Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg					
Notation de l'Emetteur :	Aucune notation n'a été attribuée à l'Emetteur mais son Garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).					
Agent de Calcul :	NATIXIS Département Agent de Calcul, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France					
Garant :	NATIXIS 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France					
Notation du garant :	Standard & Poor's: A / Moody's: A2 / Fitch: A					
Agent Payeur :	BNP Paribas Securities Services, 3 rue d'Antin, 75002, Paris					
Dealer :	Natixis S.A.					
ISIN code:	XS1605091716					
Common code	TBD					
Devise :	EUR					
Sous-Jacent :	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Indice Mono-Bourse</th> <th style="width: 50%;">Code Bloomberg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Euronext Climate Objective 50 EW[®]</td> <td>ECO50EW index</td> </tr> </tbody> </table>		Indice Mono-Bourse	Code Bloomberg	Euronext Climate Objective 50 EW [®]	ECO50EW index
Indice Mono-Bourse	Code Bloomberg					
Euronext Climate Objective 50 EW [®]	ECO50EW index					
Sponsor de l'Indice :	Euronext – ECO50					
Marché :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Marché Lié :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Montant Nominal Total :	EUR 500 000					
Valeur Nominale :	EUR 1 000					
Prix d'Emission :	100%					
Date de Conclusion :	11 septembre 2017					
Date de Détermination Initiale :	11 septembre 2017					
Date d'Emission :	22 septembre 2017					

Date d'Évaluation :	11 septembre 2025																																		
Date d'Échéance :	18 septembre 2025																																		
Remboursement Automatique Anticipé : (Payoff : Autocall)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>11 septembre 2018</td> <td>18 septembre 2018</td> <td>105,80%</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>11 septembre 2019</td> <td>18 septembre 2019</td> <td>111,60%</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>11 septembre 2020</td> <td>18 septembre 2020</td> <td>117,40%</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>13 septembre 2021</td> <td>20 septembre 2021</td> <td>123,20%</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>12 septembre 2022</td> <td>19 septembre 2022</td> <td>129,00%</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>11 septembre 2023</td> <td>18 septembre 2023</td> <td>134,80%</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>11 septembre 2024</td> <td>18 septembre 2024</td> <td>140,60%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Si à la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t) le niveau de l'Indice, à l'Heure d'Évaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Automatique Anticipé, alors l'intégralité des Titre de créances, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Titre de créance payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).</p>	t	Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	11 septembre 2018	18 septembre 2018	105,80%	2	11 septembre 2019	18 septembre 2019	111,60%	3	11 septembre 2020	18 septembre 2020	117,40%	4	13 septembre 2021	20 septembre 2021	123,20%	5	12 septembre 2022	19 septembre 2022	129,00%	6	11 septembre 2023	18 septembre 2023	134,80%	7	11 septembre 2024	18 septembre 2024	140,60%		
t	Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)																																
1	11 septembre 2018	18 septembre 2018	105,80%																																
2	11 septembre 2019	18 septembre 2019	111,60%																																
3	11 septembre 2020	18 septembre 2020	117,40%																																
4	13 septembre 2021	20 septembre 2021	123,20%																																
5	12 septembre 2022	19 septembre 2022	129,00%																																
6	11 septembre 2023	18 septembre 2023	134,80%																																
7	11 septembre 2024	18 septembre 2024	140,60%																																
Niveau de Remboursement Automatique Anticipé : (« R(t) »)	100,00% du Niveau Initial (i.e. 1323,92 points).																																		
Niveau Initial : (« Prix de Référence »)	1323,92 points (i.e. désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Évaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination Initiale).																																		
Montant de Remboursement Final : (Payoff : Autocall)	<p>Le Montant de Remboursement Final par Titre de créance payable à la Date d'Échéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> <p>Cas 1 : Si le Niveau Final est supérieur ou égal à 100,00% du Niveau Initial alors :</p> $\text{Valeur Nominale} \times 146,40\%$ <p>Cas 2 : Si le Niveau Final est inférieur à 100,00% du Niveau Initial :</p> <p>Cas 2a : Si l'Événement Activant n'a pas eu lieu :</p> $\text{Valeur Nominale} \times 100\%$ <p>Cas 2b : Si l'Événement Activant a eu lieu :</p>																																		

	$Performance\ Finale = \frac{Niveau\ Final}{Niveau\ Initial}$
Niveau d'Activation : (« B »)	50,00% du Niveau Initial (i.e. 661,96 points).
Niveau Final : (« Prix (i,t) »)	Désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Evaluation.
Evènement Activant :	L'Evènement Activant a lieu si, au moins une fois pendant la Période de Détermination de l'Activation, le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation a été inférieur à son Niveau d'Activation.
Heure d'Evaluation de l'Activation :	Désigne l'Heure de Clôture Prévue.
Heure d'Evaluation :	Désigne l'Heure de Clôture Prévue.
Période de Détermination de l'Activation :	Désigne la Date d'Evaluation.
Jour de Bourse :	Désigne tout Jour de Bourse Prévu où le Marché, et, le cas échéant, le Marché Lié sont ouverts aux négociations pendant leurs séances de négociation normales respectives, nonobstant le fait que ce Marché ou, le cas échéant, ce Marché Lié ferme avant son Heure de Clôture Prévue.
Jour de Bourse Prévu :	Désigne tout jour où il est prévu que le Marché concerné et le Marché Lié, le cas échéant, soient ouverts aux négociations pendant leurs séances de négociation normales respectives.
Heure de Clôture Prévue :	Désigne l'heure de clôture prévue en semaine sur le Marché ou, le cas échéant, le Marché Lié, sans tenir compte des négociations ayant lieu après l'heure de clôture ou en dehors des horaires de négociations habituelles.
Droit applicable :	Droit Anglais
Cotation :	Luxembourg Stock Exchange
Règlement-livraison :	Euroclear / Clearstream
Forme des Titre de créances :	Titre de créance au porteur
Information sur le prix :	Bloomberg Reuters Six Telekurs
Périodicité de valorisation :	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Marché secondaire :	NATIXIS fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les Titre de créances dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.
Convention de Jour Ouvré :	Jour suivant
Jour Ouvré :	TARGET

<p>Exemption à l'application de la Directive Prospectus :</p>	<p><input type="checkbox"/> L'offre est exclusivement adressée à des investisseurs hors de l'Espace Economique Européen.</p> <p><input type="checkbox"/> Les Valeurs Nominales des Titre de créances sont supérieures ou égales à EUR 100 000 (ou équivalent).</p> <p><input type="checkbox"/> L'offre des Titre de créances est exclusivement adressée à des Investisseurs Qualifiés.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> L'offre des Titre de créances est adressée à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés.</p> <p><input type="checkbox"/> L'offre des Titre de créances est adressée à des investisseurs qui acquièrent des Titre de créances contre versement d'au moins EUR 100 000 par investisseur, pour chaque offre séparément.</p>		
<p>Typologie de commercialisation :</p>	<p>La contrepartie achète les Titre de créances :</p> <p><input type="checkbox"/> Pour son compte propre.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Titre de créances.</p>		
<p>Adéquation :</p>	<p>Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ce "term sheet" ne prétend pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction.</p> <p>Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte.</p> <p>En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="387 1906 1433 2038"> <tr> <td data-bbox="387 1906 911 2038"> <input checked="" type="checkbox"/> Long terme (>5 ans de maturité maximum) <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme </td> <td data-bbox="911 1906 1433 2038"> <input type="checkbox"/> Risques faibles (par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte) </td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Long terme (>5 ans de maturité maximum) <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme	<input type="checkbox"/> Risques faibles (par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte)
<input checked="" type="checkbox"/> Long terme (>5 ans de maturité maximum) <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme	<input type="checkbox"/> Risques faibles (par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte)		

	<p>(≤5ans de maturité maximum)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture</p> <p><input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage</p> <p><input type="checkbox"/> Liquidité élevée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne</p>	<p>maximum limitée à la prime payée)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés</p> <p>(par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée)</p>
Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE. Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée.</p> <p>Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>	
Double valorisation :	<p>Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.</p>	
Dispositions AMF : Commissions et frais	<p>La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,275 % du nominal des Titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres.</p>	
Considérations fiscales américaines :	<p>Non Applicable : les Titres de créance ne doivent pas être considérées comme des Titres de créance Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain.</p>	
Restrictions de vente :	<p><u>Placement privé - pas d'offre au public</u></p> <p>Ce produit n'a pas été agréé par AMF ou autre autorité de tutelle.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.</p> <p>Aucune distribution des Titre de créances n'est possible aux Etats-Unis d'Amérique ou auprès d'investisseurs américains.</p>	
Avertissement :	<p>Les termes généraux de cette émission sont indicatifs. Les termes généraux de cette émission feront l'objet d'une term sheet définitive. Celle-ci sera disponible le jour de l'émission.</p> <p>Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Nous vous invitons à lire l'avertissement qui se trouve à la fin du document.</p>	

Il est une documentation transmise à des fins de discussion et à caractère purement informatif. Il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis.

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.

Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller, afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents à chaque investissement indépendamment de Natixis et sur leur adéquation avec sa situation patrimoniale et personnelle. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.

Natixis est supervisé par l'European Central bank (ECB).

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des

Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par les « Financial Conduct Authority » et « Prudential Regulation Authority » pour ses activités au Royaume Uni. Les détails concernant la régulation qu'exercent la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.

Les paiements au titre de l'Instrument peuvent être soumis à une retenue à la source en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986

Natixis ou son agent (le cas échéant) peut être tenu de retenir un pourcentage de tout montant payable au titre de l'Instrument si un tel montant est considéré comme un « paiement équivalent à des dividendes » (dividend equivalent) (en général certains montants considérés comme attribuables à des paiements de dividendes relatifs à un titre financier américain sous-jacent) en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986. Le cas échéant, l'obligation de paiement de Natixis sera réduite par le montant de cette retenue à la source et, ni Natixis ni son agent (le cas échéant) ne sera tenu de verser de montants additionnels au titre du montant ainsi retenu. Les investisseurs potentiels et plus particulièrement les investisseurs qui ne sont pas des contribuables américains devraient consulter leur conseiller fiscal sur la portée de cette réglementation et de son impact potentiel sur les paiements au titre de l'Instrument